

Déroulé des certifications CQP ALS :

UC1	Epreuves	Modalités	Jury
<p>UC 1 : Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation (UC transversale aux 3 options du CQP ALS)</p>	<p>Ecriture d'un dossier présentant la structure et intégrant la place du stagiaire + entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier de 15 à 20 pages • Dossier remis au jury minimum 15 jours avant l'épreuve de certification • Epreuve orale de 35 minutes 	<p>2 évaluateurs</p>
<p>UC 2 : Préparer, animer et encadrer une action d'animation (UC relative à l'option)</p>	<p>Animation d'une séance dans le champ des activités de loisir sportif + entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tirage au sort <p>Le candidat tire au sort deux enveloppes dans les familles d'activités de l'option</p> <p>Il choisit une des deux familles tirées au sort</p> <p>Puis il tire au sort un sujet dans l'enveloppe de la famille choisie</p>	<p>2 évaluateurs</p>
<p>UC 3 : Mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité. (UC relative à l'option)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la séance d'animation : maximum 10 jours avant la date de certification <p>La préparation ne se déroule pas en OF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation de séance d'animation en organisme de formation <p>Durée : 45 minutes</p> <p>Public à disposition ou public stagiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien suite à la séance <p>Durée: 30 minutes</p>	

Guide de validation des unités de compétences :

Pour l'UC1 :

- Une épreuve d'expression écrite et orale permettant d'évaluer les capacités du candidat à mettre en place un projet d'animation en adéquation avec les objectifs poursuivis par sa structure (structure d'accueil du stagiaire)
- Le dossier rendu par le candidat doit présenter les éléments descriptifs suivants :
 - la présentation de la structure et son environnement, la typologie du public cible, les aspects généraux des projets de la structure (ex : loisir, santé...)
 - les éléments des séances du projet d'animation et son bilan
 - Le bilan du stage, perspectives

Pour les UC2 et UC3 :

- Une épreuve pratique permettant d'évaluer les capacités du candidat à animer et encadrer un groupe en toute sécurité et à maîtriser les outils et les techniques de l'activité présentée
- Un entretien visant à mesurer la capacité du candidat à exprimer les objectifs visés et les moyens mis en œuvre. Le candidat doit être capable de situer la séance dans un contexte plus général (notion de cycle) et de justifier ses adaptations et remédiations.
- L'entretien doit permettre au candidat également de justifier ses choix, en s'appuyant sur des éléments scientifiques et/ou réglementaires

Règles de fonctionnement des certifications :

- Les évaluateurs doivent s'approprier les grilles et les modalités de certification en amont des certifications. (Présentation effectuée par le coordinateur de formation).
- Les évaluateurs doivent être impartiaux : ils doivent faire abstraction de la connaissance qu'ils peuvent avoir du candidat. Ils doivent juger ce qu'ils « voient et entendent » dans le cadre strict de la situation d'évaluation certificative.
- Les évaluateurs doivent questionner le candidat uniquement sur les compétences de la certification en question (selon les critères de la grille de la certification).
- Les évaluateurs doivent veiller à ne pas annoncer de résultats aux candidats. Ils ne doivent pas non plus laisser paraître un avis favorable ou non favorable au candidat.
- Avant le début d'une épreuve, les évaluateurs doivent se présenter et rappeler les modalités de certification au candidat. Dans le cas d'une épreuve orale, les évaluateurs laissent le candidat s'exprimer avant d'interroger ce dernier.
- Les évaluateurs doivent respecter impérativement le temps et les modalités des épreuves.
- En cas d'échec de la certification d'une UC, le candidat aura la possibilité de se présenter à une seule certification de rattrapage de cette UC. Ce rattrapage se déroulera maximum deux mois après les certifications
- Un candidat absent à une certification ou demandant à la reporter : Scénario 1: avec un motif recevable (maladie, décès d'une personne proche) : le candidat conservera la possibilité de se présenter à la certification **et** au rattrapage. Scénario 1: avec un motif recevable (maladie, décès d'une personne proche) : le candidat conservera la possibilité de se présenter à la certification **et** au rattrapage. Scénario 2 : motif non recevable : le candidat doit aller directement au rattrapage

- En cas de désaccord, de litige concernant le résultat du candidat, les évaluateurs doivent passer par le coordinateur. C'est lui qui prendra la décision finale concernant le candidat

Les épreuves de certification doivent respecter ces 2 principes éthiques :

- Principe de bienfaisance : permettre au candidat de mettre en avant le meilleur de lui-même
- Principe de bienveillance : ne pas nuire ni accentuer le stress du candidat

Consignes concernant les grilles de certification :

- Il est impératif de remplir la rubrique « commentaire » uniquement dans le cas d'une non validation d'une UC. Le commentaire doit être sans ambiguïté et en cohérence avec les critères de l'UC.
- Les grilles ne doivent comporter aucune rature ni de correcteur.
- Les signatures, nom et prénom des deux évaluateurs sur chaque grille de certification est obligatoire
- Le nom du candidat est bien noté en haut et en bas de la chaque grille de certification
- Le candidat a bien signé ses grilles avant l'épreuve recto et verso
- Remplir l'ensemble de la grille avec la même couleur (commentaires et signatures)
- Le nombre d'items validant ou invalidant l'UC est bien conforme aux textes :
 - UC1 : validé si 10 critères Acquis sur 15 dont 3 critères incontournables (sécurité)
 - UC2 : validé si 10 critères Acquis sur 16 dont 4 critères incontournables (sécurité)
 - UC3 : validé si 5 critères Acquis sur 8 dont 1 critère incontournable (sécurité)
- En cas de rattrapage : la case rattrapage doit être cochée
- Compléter la case : « cadre réservé à la commission d'évaluation » cf en bas de chaque grille, en étant vigilant à ce que le nombre d'items transcrits corresponde au nombre de d'items cochés dans la case « Acquis » ET en entourant OUI ou NON en fonction du résultat de la certification.

Conditions de validation :

- Les épreuves sont organisées par l'organisme de formation délégataire de la certification
- En cas d'échec à une ou plusieurs unités de compétences (UC), le bénéfice des unités de compétences acquises par le candidat sera conservé pendant une période maximale de 5 ans
- Les unités de compétences acquises doivent figurer dans le livret de formation avec mention de leur date limite de conservation
- Une prolongation dérogatoire d'une année supplémentaire peut être accordée pour un motif sérieux par l'organisme délégataire de la certification